

Santé

Naturelle

www.santenaturellemag.com

Beauté

Cheveux fatigués :
Les bonnes recettes au naturel

Le silicium organique :
info ou intox ?

Santé

**QUELLES PLANTES
POUR LE SEVRAGE
TABAGIQUE ?**

**Les huiles
essentielle
les plus efficaces**

Apithérapie :
Guérir par les abeilles

Arthrose :
**COMMENT VAINCRE
LA DOULEUR ?**

**Thalassothérapie
ou les vertus
de l'eau**

**Frileux ?
Les plantes qui
réchauffent...**

Est-ce que je sais maigrir ?

Interview passeport
santé, le site santé
de référence

Coriandre et poivre
de Cayenne : Bien
plus que des épices...

BEL 5,00 € / ITALIE € 5 / LUX € 5 / SUISSE 7 CHF / MAROC 50 MAD /
Dom 5,00 €

AD
ventiss
Editions

L 11981 - 31 - F: 4,40 € - RD



N° 31



Fédération Française
de Reiki Traditionnel

Christian Mortier, Président de la Fédération française de reiki traditionnel (FFRT), tenait à faire savoir qu'il n'a jamais donné d'interview à la journaliste Julia B. de *Santé Naturelle*, dans le numéro 29, ni n'a eu les propos qui lui ont été prêtés. Il communique ci-dessous ce qu'est la pratique du reiki, telle qu'elle est enseignée à l'Institut de reiki et prônée par la FFRT.

Naturelle, dans le numéro 29, ni n'a eu les propos qui lui ont été prêtés. Il communique ci-dessous ce qu'est la pratique du reiki, telle qu'elle est enseignée à l'Institut de reiki et prônée par la FFRT.



INSTITUT de REIKI

Q : Qu'est-ce que le reiki ?

R : En restant factuel et en se basant sur la traduction d'un expert japonais assermenté auprès du tribunal en France, le mot « reiki » signifie « énergie de l'esprit », ou « force de l'esprit » (conscience humaine). C'est une pratique d'épanouissement personnel et de bien-être naturel, une pratique de relaxation profonde par un toucher spécifique qui permet à la personne d'aller chercher en elle ses potentiels naturels de bien-être pour faire face à ses difficultés, ou de pérenniser son capital énergétique déjà existant face au stress de la vie quotidienne.

Q : On lit souvent que le reiki signifie « énergie universelle » (vitale ou de guérison) ».

R : Il y a beaucoup de dérives dans le reiki. Le reiki a été dévié jusque dans sa traduction par ceux qui prétendent qu'il signifie « énergie de vie universelle » (une énergie miraculeuse extérieure à l'être humain capable de le guérir de ses maladies ou de régler magiquement tout ce qui ne va pas dans sa vie). Or, le

reiki est une pratique non médicale non conventionnelle à visée thérapeutique. Non médicale, parce que ce n'est pas une pratique de soins de maladie physique ou psychique, intervenant sur les symptômes. Non conventionnelle, parce que cette pratique n'est pas réglementée. À visée thérapeutique dans le sens : à visée de bien-être naturel, car la personne, sous les effets réguliers des séances de relaxation, finit par se sentir reliée à elle-même et par s'installer dans sa profondeur, pour lâcher prise sur ses réactivités, inquiétudes, stress, tensions face à la vie. Il faut évidemment être accompagné par un praticien qualifié.

Q : Comment savoir si le praticien est qualifié ?

R : La FFRT et l'Institut de reiki ont développé le label Reikibunseki, un signe de reconnaissance anti-dérive et de professionnalisme pour le reiki. Il est aujourd'hui un référentiel de compétences « métier » du Reiki, et permet de se différencier des praticiens sans aucune compétence technique, pédagogique et d'accompagnement de la personne, et qui se branchent sur une énergie extérieure magique ou supérieure à l'être humain. Ainsi, seuls les praticiens inscrits à la FFRT et à l'Institut de reiki sont agréés Reikibunseki, c'est-à-dire qu'ils ont validé leurs compétences professionnelles dans ce domaine non médical, de bien-être : celui de la Santé Mentale Positive Non Médicale, pour tout ce qui est de l'ordre de l'épanouissement personnel et pour tout ce qui relève des demandes de détresse psychologique réactionnelle (OMS).

Q : Où se former pour acquérir ces compétences professionnelles ?

R : Dans un établissement de formation professionnelle dont le référentiel de

compétences « métier » Reikibunseki est la pierre angulaire des cursus de formation. En France, l'Institut de reiki dispense depuis 2000 ces cursus permettant d'acquérir le savoir-faire et les connaissances nécessaires d'accompagnement vis-à-vis des personnes qui viennent en séance, en quête de mieux-être face au stress, aux tensions douloureuses, à l'exacerbation émotionnelle, aux situations ou aux changements de vie non désirés et difficiles à gérer... Pour information, il faut entre trois ans (maître praticien) et six ans (maître enseignant) pour acquérir les compétences professionnelles de pratique et / ou de formation dans le reiki. En 2011, l'Institut de reiki a entamé un processus de validation et de vérification de sa formation par des instances officielles extérieures et a, dans cette démarche de transparence et de recherche constante d'amélioration, obtenu une qualification professionnelle ISQ-OPQF⁽¹⁾ de formations à des métiers spécifiques, ceux de praticien et de maître praticien en reiki traditionnel Reikibunseki. L'Institut de reiki est également membre actif de la Fédération de la formation professionnelle (FFP). Il est le seul organisme de formation professionnelle de Reiki ainsi reconnu en France.

(1) L'ISQ-OPQF est un organisme certificateur indépendant reconnu par l'État et qui délivre aux organismes de formation une qualification professionnelle, selon des exigences définies par la norme AFNOR et sous le contrôle des pouvoirs publics (protocoles avec les ministères du Travail et de l'Industrie).

Pour se former :

Institut de reiki – 32, rue de Plaisance
75014 Paris – Tél. : 01 44 40 29 50
www.institut-reiki.com

Sites officiels de la Fédération française de reiki traditionnel :

www.ffrt.fr : pour les professionnels agréés et pour découvrir les métiers du reiki.
www.le-reiki.org : pour reconnaître les dérives et le non-professionnalisme dans le reiki.